

# Élaboration de la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau - phase diagnostic

## Compte rendu de la commission locale de l'eau

Le 14 octobre 2016 à Pierrefeu du Var

*Cette note rend compte des échanges de la réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant du Gapeau qui s'est réunie le 14 octobre 2016. Cette réunion avait pour objectif de pré-valider le diagnostic du SAGE et de présenter les tendances d'évolution (notamment démographiques) qui permettront de construire le scénario tendanciel du SAGE.*

*La réunion a débuté à 9h15 et s'est terminée à 13h.*

### PERSONNES PRESENTES

| Nom                  | Fonction   |
|----------------------|--|
| Roger Anot           | Élu - Belgentier   |
| Claude Ariello       | Élu - Carnoules  |
| Michel Armandi       | Élu - Collobrières   |
| Jérôme Binot         | Technicien - Mairie de Cuers   |
| Laurence Bonnamy     | Parc national de Port-Cros   |
| Eric Bossu           | ONEMA  |
| Emilie Dehesdin      | Syndicat Mixte du bassin-versant du Gapeau                           |
| Laura Delpiano       | Élue - Solliès-Ville   |
| Lionel Duperray      | DDTM du Var  |
| Catherine Durand     | Élue - La Crau   |
| Joseph Fabris        | Élu - Signes   |
| Louis Fonticelli     | FDPPMA   |
| Jean Paul Forêt      | AVSANE   |
| Mélanie Klobb        | CIL Sauvebonne   |
| Raphaëlle Lavenus    | BRLi   |
| Cédric L'henaff      | Technicien - Mairie de Hyères  |
| Patrick Martinelli   | Président de la CLE - Maire de Pierrefeu-du-Var                      |
| Eric Meynard         | DGS Pierrefeu-du-Var   |
| Isabelle Monfort     | Conseillère communautaire - Présidente du Parc national de Port-Cros |
| Cécile Monière       | Agence de l'eau RMC  |
| Andrée Pellegrino    | Syndicat Agricole et Horticole de Hyères                             |
| Paul Pellegrino      | Élu - Puget-Ville  |
| Gérard Puverel       | Élu - La Farlède   |
| Chantal Reynaud      | DDTM du Var  |
| Charlotte Ronan      | BRLi   |
| Michel Rostin Magnin | Élu - Solliès-Toucas   |
| Bernard Simondi      | Chambre d'agriculture du Var   |
| Jacques Tenailon     | Elu - Cuers  |
| Châu Ton             | Syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau                           |

## DEROULEMENT DE LA REUNION

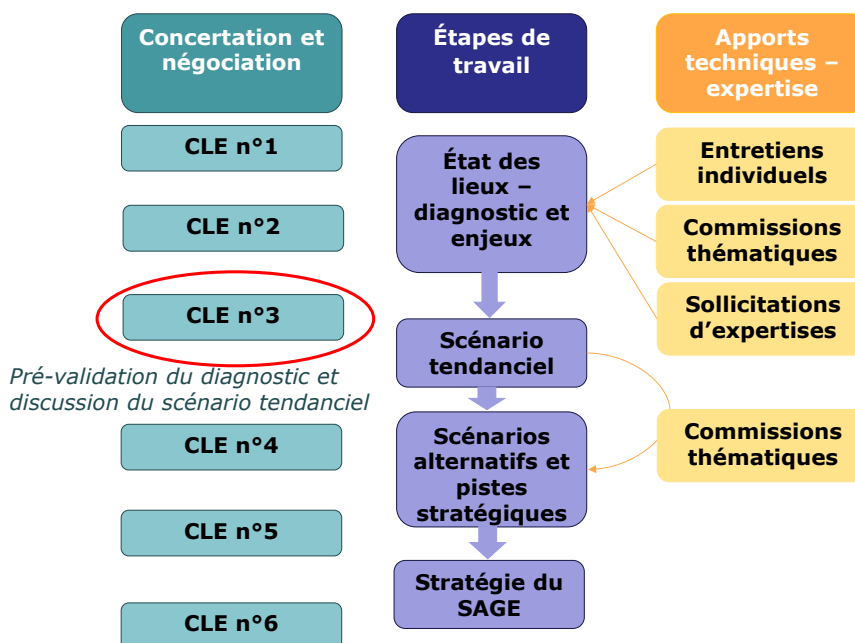
M. Martinelli, Président de la Commission Locale de l'Eau, accueille les participants, les remercie pour leur présence et introduit la réunion.

Mme Ton, chargée de mission SAGE, présente le contexte et le cadre de l'étude, ainsi que la portée réglementaire du SAGE.

Mme. Ronan (BRLingénierie) remercie les participants et présente le déroulé prévisionnel de la réunion. Elle explique qu'il s'agit d'une réunion de pré-validation au cours de laquelle les personnes présentes sont invitées à largement participer pour apporter des compléments d'information et des remarques sur l'état des lieux, le diagnostic et les enjeux du SAGE. Les principes d'élaboration du scénario tendanciel du SAGE seront également abordés lors de la réunion.

Il est précisé aux participants qu'ils auront jusqu'au 31 octobre pour envoyer leurs remarques écrites sur le document et les cartographies associées.

Figure 1 : Etat d'avancement de l'étude au stade de la réunion



La réunion se déroule en 3 temps :

- **Un temps de présentation et échanges-débats** avec la salle sur le diagnostic, les tendances d'évolution notables à l'œuvre et les enjeux du territoire en lien avec les ressources en eau et les milieux aquatiques ;
- **Un temps en ateliers** pour travailler plus spécifiquement sur les enjeux présentés. 3 ateliers ont été tenus ;
- **Un temps de présentation des différents scénarios d'évolution démographique** envisagés sur le territoire en fonction des sources de données exploitées.

Mme. Lavenus (BRLingénierie) présente les résultats du diagnostic pour tous les volets du SAGE : quantité, qualité, milieux aquatiques, inondations et gouvernance. Un temps est dédié aux questions pour chaque volet abordé.

## DISCUSSION SUR LE DIAGNOSTIC

### Volet quantité

M. Fonticelli considère que la non-définition de débit biologique à l'aval du Gapeau rend difficile le maintien de la continuité piscicole, notamment pour les espèces migratrices. Mme Lavenus répond que le débit minimal qui est défini permet de maintenir le fonctionnement de la passe à poisson.

Mme Ton répond que le comportement du bas Gapeau a été identifié comme assimilable à un plan d'eau dans ces conditions la définition d'un débit minimum biologique n'est pas possible. Les débits à l'aval du Gapeau sont conditionnés par l'aménagement du barrage anti-sel. Ces décisions avaient été actées par l'ancien Syndicat Mixte. Il a été décidé lors de la dernière commission quantité de ne pas revenir sur ce qui avait été discuté auparavant.

Mme Montfort s'interroge sur l'influence des prélèvements de la ville d'Hyères sur les débits du Gapeau à l'aval du barrage anti-sel.

Selon Mme Reynaud, il n'a pas été possible de définir le débit biologique à proprement parlé à l'aval du barrage anti-sel. Elle précise que l'objectif recherché est de garantir une continuité écologique. Il faut faire attention à la terminologie et parler de « débit permettant respecter la continuité écologique » pour ce secteur.

Mme Monière ajoute que des études existent pour savoir quel est le débit et la solution à promouvoir pour que la continuité écologique des espèces présentes soit respectée. Si c'est un enjeu pour le SAGE, cela doit être indiqué.

M. Pellegrino précise que les ressources achetées à l'extérieur pour les communes du syndicat est de Toulon ne viennent pas en totalité du barrage de Carcès puisqu'en 2012, des surpresseurs ont été installés pour utiliser l'eau de la SCP.

### Volet qualité

M. Martinelli précise que la décharge de Pierrefeu, classée ICPE, est conforme à la réglementation. Concernant la carte ICPE, il existe des doublons et les coordonnées GPS ne sont pas exactes. BRLingénierie vérifiera et corrigera la cartographie associée.

M. Pellegrino déclare que la station d'épuration de Puget-Ville ne présente pas de problèmes particuliers.

Mme Reynaud demande ce qu'implique le terme « gestion qualitative des eaux pluviales ». Mme Lavenus explique que cela implique un traitement des eaux pluviales avant rejet aux milieux et que les solutions sont différentes selon le type de réseau (séparatif ou unitaire).

M. Binot, du service eau de la commune de Cuers indique que le taux de conformité de l'assainissement non collectif est actuellement très bas, mais qu'il se peut que cette évaluation ait confondu les puits d'infiltration et les puits perdus, qui sont difficiles à distinguer. Il ajoute qu'il enverra les données pour nuancer l'analyse présentée dans le diagnostic.

M. Bossu indique la présence d'une unité de broyage à Cuers qui pourrait venir polluer le cours d'eau du fait des matières organiques rejetées. Des analyses pourraient être réalisées pour connaître l'impact de cette activité.

### Volet milieux aquatiques

M. Bossu indique qu'il manque des seuils sur la carte présentée dans le diagnostic. Mme Ton précise que les données utilisées viennent du ROE et de l'inventaire réalisé par Lindenia en 2015, normalement plus complet que celui du ROE. Selon l'ONEMA, il manque des seuils au niveau de la commune d'Hyères. BRLi vérifiera la couche SIG utilisée et reviendra vers l'ONEMA si nécessaire pour récupérer les données en question.

### Volet inondations

Aucune remarque particulière n'a été émise par les participants.

### Volet gouvernance

Mme Monière précise que l'agence de l'eau va élargir ses compétences sur les questions liées à la biodiversité, mais qu'elle ne se substituera pas aux services de l'Etat pour émettre des avis.

M. Puverel considère que les tendances d'évolution présentées pour le volet gouvernance sont trop pessimistes. Selon lui, on ne peut pas dire que les acteurs ne sont pas sensibilisés, ni que les milieux aquatiques ne seront pas pris en compte dans la gestion des inondations et dans l'aménagement du territoire.

M. L'henaff va dans le même sens et précise notamment que le PLU de Hyères prend en compte la compensation des surfaces imperméabilisées.

Mme Bonnamy revient sur la question du périmètre du SAGE, à savoir si les îles de Port Cros et Porquerolles font partie du périmètre. Mme Ton répond que le périmètre du SAGE est basé sur une délimitation administrative et comprend donc les 15 communes et s'intéresse à l'ensemble du bassin versant.

Selon M. Pellegrino, dans le cadre du PLU de Puget-Ville une étude sur la lisibilité des politiques publiques a été menée.

Mme Montfort ajoute que le SAGE peut apporter une transversalité et une meilleure sensibilisation par rapport à l'enjeu inondations et à la prise en compte des milieux aquatiques.

M. Pellegrino souhaite connaître l'avancement sur le transfert des compétences dans le cadre de la GEMAPI. Mme Ton répond que le syndicat va lancer une étude SOCLE pour définir les transferts de compétences au syndicat. Elle ajoute que le syndicat a été identifié comme potentiel EPTB ou EPAGE.

## ATELIERS DÉDIÉS AUX ENJEUX

3 groupes ont été constitués pour travailler sur les enjeux issus du diagnostic de territoire. Chaque groupe est passé sur chacun des ateliers organisés :

- Un atelier dédié au volet qualité, animé par Mme Lavenus,
- Un atelier dédié aux volets inondations et gouvernance, animé par Mme Ton,
- Un atelier dédié aux volets qualité et milieux aquatiques, animé par Mme Ronan.

Un tableau de synthèse par volet a été présenté aux participants dans chaque atelier pour apporter des informations sous format synthétique et alimenter la discussion.

Les participants ont été invités à se prononcer sur l'ensemble du tableau présenté afin d'affiner la détermination du niveau des enjeux, préciser certains points et définir ensemble les enjeux prioritaires pour le territoire sur lesquels le SAGE peut apporter une réelle plus-value.

Une restitution des résultats a été réalisée en plénière avec les résultats des trois groupes de travail. Voici les principales discussions et résultats qui sont ressortis de ce travail en commun :

- Volet quantité :
  - *Sur les enjeux liés à l'irrigation, la création d'un Organisme Unique de Gestion de Collecte (OUGC) a été ajoutée aux démarches existantes.*
  - *Plusieurs participants ont jugé que le niveau de l'enjeu « Optimisation de la gestion des canaux gravitaires pour limiter l'impact local des prélèvements », avait été surestimé et qu'il était plutôt « fort » que « très fort ».*

- *Au contraire, l'enjeu « Mise en place d'une négociation avec la SCP pour assurer la sécurisation des ressources », a été considéré « très fort » et non « fort » par plusieurs participants. La mise en place d'une solidarité entre communes à l'échelle du SAGE afin de négocier avec la SCP des tarifs préférentiels a été proposée. Deux questions, en termes de faisabilité sont ressorties :*
    - *La faisabilité du raccordement de l'ensemble des communes au réseau de la SCP,*
    - *La question de la disponibilité des ressources de la SCP à long terme. Actuellement, la SCP utilise un tiers des volumes autorisés donc les marges de manœuvre sont grandes.*
  - *L'enjeu « Recherche de solutions pour garantir la sécurisation de l'eau potable » a suscité de nombreuses remarques et interventions. Plusieurs solutions ont été abordées : les bonnes pratiques (télérelève, recherche de fuite, amélioration des rendements, tarification progressive), la substitution (interconnexion, nouvelles ressources etc.) et la sensibilisation. Le dessalement de l'eau de mer a également été proposé. Cette solution a été étudiée dans le cadre de l'alimentation en eau potable de l'île de Porquerolles. Les participants ont insisté sur le rôle de l'évaluation socio-économique pour juger des meilleures solutions à mettre en œuvre. Cet enjeu a été identifié comme important dans le contexte de croissance démographique du territoire. La question de la cohérence de l'aménagement du territoire par rapport à la disponibilité des ressources a été abordée. Deux démarches ont été ajoutées à cet enjeu : la mise en place du réseau d'alimentation en eau potable de l'île de Porquerolles et la charte du PNPC qui prévoit une sensibilisation de la population aux économies d'eau.*
  - *Concernant l'enjeu « Suivi quantitatif des ressources pour anticiper les effets du changement climatique et assurer la pérennité d'utilisation des ressources », le suivi des ressources en eau des îles a été ajouté.*
  - *Enfin concernant l'enjeu « Amélioration des connaissances sur le fonctionnement et l'utilisation des alluvions du Gapeau », plusieurs remarques ont été formulées pour élargir cet enjeu à d'autres thématiques :*
    - *Les effets du changement climatique sur les ressources en eau et les besoins,*
    - *Les karsts et leur potentialité (le PNR de la Sainte Baume est intéressé pour travailler sur cette question),*
    - *L'efficacité des réseaux d'irrigation gravitaires,*
    - *Le nombre des forages domestiques et les volumes prélevés.*
- **Volet inondation :**
- *Il a été proposé de reformuler l'enjeu : « La maîtrise de l'aménagement du territoire et de l'occupation du sol » par « l'aménagement du territoire et l'occupation du sol » puisque la maîtrise de l'aménagement n'est pas du ressort du SAGE.*
  - *Il a été proposé de compléter l'enjeu « La valorisation des ZEC » par « La valorisation des ZEC et la restauration des restanques »*
  - *Les participants ont exprimé leur souhait d'améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment à travers l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales cohérent à l'échelle du bassin versant et la définition de règles communes pour la gestion des eaux pluviales.*
  - *Les participants ont souligné l'importance d'impliquer les acteurs du territoire dans les démarches de gestion du risque inondation, notamment :*
    - *L'implication des riverains dans la gestion des cours d'eau (informations sur les droits et devoirs, sensibilisation, éducation),*

- *L'accompagnement des agriculteurs vers un changement des pratiques agricoles (par exemple : le sens de plantation des rangs de vignes, le changement de cultures et l'érosion des sols, aménagement d'une ZEC, etc.), notamment pour trouver des aides financières.*
  - *La nécessité d'améliorer la transversalité entre les services urbanisme, police de l'eau et le syndicat mixte est également ressortie des discussions.*
  - *Les participants ont évoqué l'importance d'améliorer la gestion des canaux ainsi que la gestion des amarrages de bateaux dans le Gapeau.*
  - *Enfin, la désimperméabilisation des sols est ressortie comme une solution nécessaire pour mieux gérer les ruissellements.*
- Volet gouvernance :
- *Les participants ont demandé de mutualiser la communication sur le bassin versant sur des thématiques communes et de pérenniser la concertation une fois que le SAGE sera approuvé.*
- Volet qualité :
- *Les participants ont souhaité augmenter le niveau des enjeux « l'amélioration des équipements d'assainissement non collectif » et « la gestion qualitative des eaux pluviales » de fort à très fort.*
  - *L'importance de l'amélioration de l'efficacité des réseaux pour l'enjeu « amélioration des équipements d'assainissement collectif » a été rappelée.*
  - *Il a été proposé d'élargir l'enjeu « la gestion qualitative des eaux pluviales » à la gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales pour faire le lien avec le volet inondations, via la gestion des eaux de ruissellement.*
  - *Pour le volet agricole, les participants demandent de bien faire la distinction entre les pollutions par les nitrates et celle par les pesticides.*
  - *Plusieurs remarques des participants ont amené à rappeler que la réglementation et les normes en vigueur n'étaient pas toujours respectées sur leur territoire (dépôts sauvages dans le milieu naturel, propriétaires de chevaux, traitement proche des cours d'eau, etc.). Un enjeu supplémentaire pourrait être affiché sur « l'application de la réglementation en matière de prévention des pollutions de l'eau ». Des actions d'information, de sensibilisation et de répression paraîtraient pertinentes sur ces sujets.*
  - *La difficulté de sensibiliser les publics sur le territoire est un sentiment partagé et relaté par tous les groupes de travail.*
  - *La question des pollutions médicamenteuses et par de nouvelles substances a été évoquée. Elle ne ressort pas actuellement dans le diagnostic. L'agence de l'eau a rappelé que ces sujets relevaient d'une prise en compte au niveau national et que ce SAGE ne serait pas amené à traiter de ce problème spécifiquement, hormis dans le cadre d'actions d'amélioration de connaissances sur des campagnes de suivi adaptées.*
- Volet milieux aquatiques
- *Le lien est fort entre ce volet et celui des inondations.*
  - *L'enjeu « la restauration et la préservation des espaces de bon fonctionnement » est très lié à d'autres enjeux sur les zones humides et la ripisylve. Il est proposé de les conserver de la sorte mais d'ajouter un enjeu sur l'hydromorphologie (enjeu de niveau très fort et à classer en enjeu prioritaire) afin d'être cohérent et exhaustif.*
  - *En comparaison avec d'autres enjeux directement en lien avec la fonctionnalité des milieux aquatiques et leur rôle dans la prévention/gestion des inondations, il est proposé de ne pas classer l'enjeu « la maîtrise de la prolifération d'espèces invasives » en enjeu prioritaire.*
  - *Le niveau de l'enjeu « protection des zones humides » est passé en « très fort ». Au contraire, les participants ont proposé de classer l'enjeu « la préservation des milieux naturels maritimes et continentaux » en modéré car un certain nombre de protection existent déjà sur le territoire.*

- *Il est proposé de renforcer l'enjeu « mise en valeur patrimoniale des ressources en eau » avec de la sensibilisation.*
- *Les participants ont proposé de modifier l'intitulé de l'enjeu « la maîtrise de l'érosion du littoral ». Le terme « gestion » sera utilisé à la place de « maîtrise ».*
- *Les acteurs ont souhaité rappeler l'importance de certaines pratiques « hors la loi » sur le territoire qui peuvent avoir des conséquences très négatives sur le bon fonctionnement des hydrosystèmes : remblaiements en zone humides, digues sauvages, etc.*

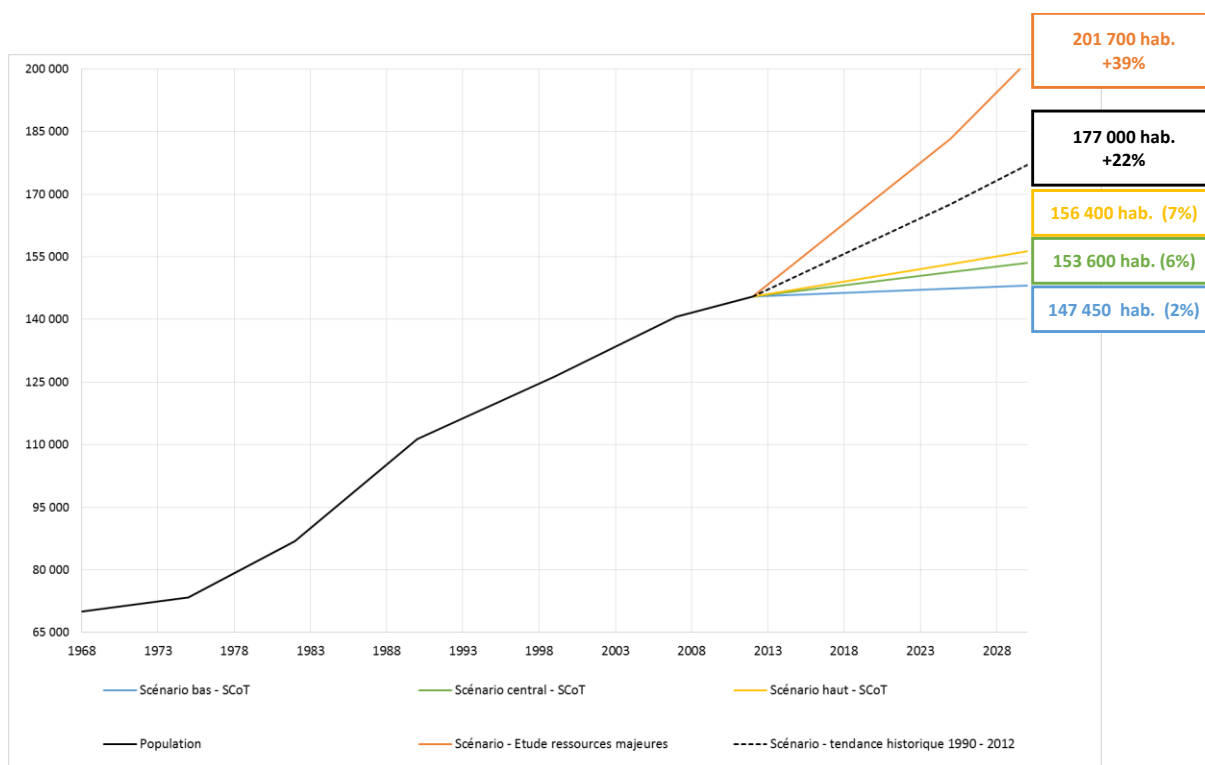


*Aperçus des panneaux amendés lors des ateliers*

## **SCENARIO DEMOGRAPHIQUE**

Mme Lavenus a présenté les cinq scénarios démographiques issus de la revue documentaire (cf. graphique ci-dessous). Ils donnent des prévisions très disparates puisque : le scénario le plus bas prévoit une augmentation de la population de 2 % d'ici 2030 et le scénario le plus haut une augmentation de 39 %. La CLE doit donc se prononcer sur le choix d'un scénario démographique à retenir pour construire le scénario tendanciel, afin que celui-ci soit le plus réaliste possible. Ce choix est important puisque selon le scénario choisi, les implications seront très différentes, en particulier en matière :

- D'équilibre besoins / ressources pour l'AEP,
- De dimensionnement des STEP et de capacité des milieux récepteurs à absorber la hausse des effluents,
- D'imperméabilisation du territoire (impact en termes de ruissellement, de risques inondation, etc.).



### *Évolutions démographiques projetées selon les différentes données sources utilisées*

Mme Monière aurait souhaité que les volumes économisables pour l'AEP soient présentés également car l'information donnée lui paraît brute. Mme Ronan explique qu'il s'agit de donner des informations aux membres de la CLE afin qu'ils puissent se positionner sur un scénario d'évolution démographique raisonnable et réaliste. Aucun vote en séance n'est prévu lors de cette réunion mais les membres de la CLE doivent choisir les données à exploiter pour avancer le travail sur les scénarios.

M. L'henaff considère qu'il serait intéressant d'utiliser les données de 2016 plutôt que celles de 2013 (si elles sont disponibles) pour faire démarrer les courbes d'évolution présentées. Il souhaite également savoir si le poids des SCoT a été pris en compte dans la démarche. Mme Lavenus confirme que les hypothèses d'évolution présentées prennent en compte le poids des SCoT. Il ajoute que les tendances prévues dans le PLU se situent autour de 6% pour Hyères.

*Il a été convenu en séance d'utiliser les données des PLU pour construire le scénario tendanciel. Un courrier sera envoyé par le syndicat à toutes les communes pour faciliter la collecte de données.*

## LA SUITE DE LA DEMARCHE

L'ensemble des remarques et du travail réalisé en ateliers sera pris en compte pour établir la version finale du diagnostic. Celui-ci devra être validé lors de la prochaine réunion de CLE (CLE n°4) qui devrait se tenir autour de mi-décembre. Il est rappelé que les participants ont jusqu'au 31 octobre pour faire parvenir leurs remarques et ajouts sur le diagnostic et les cartes associées.

BRLingénierie continue à travailler avec le syndicat sur le scénario tendanciel en prenant en compte les données d'évolution démographique des PLU et sur la proposition de scénarios alternatifs. La prochaine CLE devra permettre de valider le scénario tendanciel proposé et de proposer des scénarios alternatifs de SAGE, avec des positionnements techniques et politiques et des niveaux d'ambition différents.

Ces scénarios alternatifs devront être établis par la CLE à partir des éléments fournis par le syndicat et BRLingénierie et seront affinés par la suite avec les commissions thématiques qui se réuniront au mois de janvier.